

de manifester leur opposition aux modifications à la Loi sur les brevets qui entraîneront une augmentation du prix des médicaments. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions du gouvernement qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens.

[Français]

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui déclare que les modifications que le gouvernement fédéral veut apporter à la Loi sur les brevets augmenteront le prix des médicaments, qu'elles affecteront surtout les personnes dont l'état de santé nécessite l'usage continu de médicaments, qu'elles entraîneront une hausse de prix de tous les régimes d'assurance-santé provinciaux, et qu'elles sont un bon exemple des concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations sur le libre-échange.

Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent que le Parlement rejette ces propositions.

[Traduction]

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter la pétition soumise au Parlement par un certain nombre de personnes de Winnipeg, de Saint-Vital et de Saint-Boniface. Elle porte sur le projet de loi touchant les médicaments génériques que le Parlement examine actuellement et les pétitionnaires y soulignent que la mesure aura une incidence très injuste sur les personnes à faible revenu, notamment les personnes du troisième âge, puisqu'elle fera inévitablement augmenter le prix des médicaments. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions, qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour tous les Canadiens.

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA RECHERCHE

M. Dan Heap (Spadina): Je présente également une pétition à propos d'une autre question. Elle émane de plusieurs personnes résidant dans la région d'Ottawa, de Gloucester et des environs et concerne le financement du Conseil national de recherches. Les pétitionnaires déplorent les récentes compressions budgétaires dont il a fait l'objet et ils font remarquer que ces coupures vont sérieusement compromettre non seulement la recherche, mais aussi l'industrie canadienne. Le financement du programme spatial n'est pas une excuse valable pour expliquer les réductions opérées dans le programme du CNR.

LA SUPPRESSION DE BOÎTES À LETTRES PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dan Heap (Spadina): J'ai aussi une pétition émanant de plusieurs résidents de Spadina et d'autres secteurs de la ville de Toronto, à propos de la Société canadienne des Postes, laquelle a supprimé, cet été et cet automne, environ le tiers des boîtes à lettres où les gens déposent leur courrier en ville. Ils signalent que cela s'est fait sans consulter la population pour déterminer les secteurs où les boîtes sont le plus souvent utilisées. Ils demandent au Parlement de faire en sorte que la Société canadienne des Postes remette les boîtes aux lettres en place, et consulte les résidents des collectivités concernées avant de les retirer ou de supprimer tout autre service à l'avenir.

Questions au Feuilleton

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): J'ai également une pétition signée par plusieurs résidents de Spadina et d'autres secteurs de Toronto, à propos de la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, au Labrador, et de l'entraînement en vol effectué à basse altitude à cette base et au-dessus de certaines régions du Labrador et du Québec. Les pétitionnaires estiment que cette pratique est incompatible avec une bonne politique de défense canadienne, et qu'en fait elle augmente le risque de guerre, tout en perturbant la vie des résidents. Par conséquent, ils demandent au Parlement de veiller à ce qu'on mette fin aux vols d'entraînement à basse altitude effectués à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, ainsi qu'aux négociations en cours avec l'OTAN en vue d'y établir une base plus importante.

[Français]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATIONS DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, j'ai également une pétition. C'est une pétition qui a été jugée correcte et conforme en tout avec l'article 106 du Règlement, et elle vient de petites villes de la province de Québec comme Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Shawinigan, Saint-Étienne et d'autres. C'est une pétition qui a trait au projet de loi sur les brevets. Ces pétitionnaires déclarent que les modifications à la Loi augmenteront sans doute le prix des médicaments et que cette proposition est un autre exemple d'une concession canadienne dans les discussions sur le libre-échange.

• (1120)

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, c'est un honneur et un devoir pour moi de présenter une pétition à la Chambre des Communes au nom de plusieurs Canadiens de l'Ouest. Ils signalent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets causeront une augmentation sensible du prix des médicaments d'ordonnance. Ils estiment que cette augmentation pourra même atteindre 650 millions de dollars par an en 1995. Ils demandent simplement aux députés, et notamment aux ministériels, de ne pas adopter ce projet de loi qui aurait pour résultat de réduire la concurrence dans l'industrie canadienne des médicaments et par conséquent d'augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 16 et 33.